Astillé
Bougeons ensemble !

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. Fabrice TRIDON, Maire.
Etaient présents : Stéphanie GEUSSELIN, Fabien MIELCAREK, Maryvonne HAUTBOIS, adjoints, Michel LEFEUVRE, Eric LAINÉ, Virginie GUILLOUX, Claude LOCHIN, Nicolas RAVARY, Jérôme BRUNEAU, Nadia LECHEVALLIER, Lucie BLIN et Clémence LOPIN.

Excusé : Laurent LIGUINE, Laetitia BERTRON
Absent : Néant
Conseiller municipal ayant donné pouvoir :
Monsieur Laurent LIGUINE a donné pouvoir à M. Fabrice TRIDON

Date de convocation : 27 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum de l'assemblée : 08
Nombre de membres présents : 13
Votants : 14 (par le jeu des pouvoirs)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame Nadia LECHEVALLIER

Ordre du jour

- Compte-rendu de la séance du 02 avril 2026

COMMANDE PUBLIQUE

- Achat d'un pare-ballons
- Destruction des nids de frelons asiatiques : choix du prestataire
- Convention avec le Département pour l'aménagement en agglomération – route de Cossé

INSTITUTION ET VIE POLIQUE

- Désignation d'un correspondant à la Défense
- Gal Sud Mayenne – désignation d'un délégué au CEP
- Enedis – désignation d'un référent Risques Naturels
- Désignation d'un correspondant sécurité routière
- Désignation d'un référent Lecture Publique
- Désignation de représentants au CIAS de Craon
- Constitution de la commission d'appel d'Offres
- Commission Communale des Impôts directs CCID

FINANCES COMMUNALES

- Vote des comptes financiers uniques CFU 2025
- Virement de crédits pour paiement facture de voirie
- Demande de subvention pour stage à l'étranger

ENVIRONNEMENT

- Demande d'implantation d'éoliennes

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 02 AVRIL 2026 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 02 avril dernier.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au compte-rendu du conseil municipal.

Suite à une réponse négative, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 05 mars 2026 à l'unanimité des membres présents.

260423DELIB 01 – Achat d'un pare ballon

Rapporteur : Mme GEUSSELIN expose qu'un devis a été sollicité auprès de la société Nerual de Cossé-le-Vivien pour la fourniture et livraison d'une pare-ballon pour un montant de 2322 €uros TTC. La pose sera réalisée conjointement avec les membres bénévoles de l'association de Football FC Astillé Cosmes.
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

- Approuve l'acquisition d'un pare-ballon d'un montant de 2 322 euros TTC,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.
- DECIDE le mandatement en section d'investissement à l'article 2188.

260423DELIB 02– Prestataire pour destruction des nids de frelons asiatiques

Rapporteur : M. MIELCAREK Fabien
Depuis 2021, la commune finance à 100 % la destruction des nids de frelons.
Sur demande d'un administré déposée soit en mairie ou soit à l'un des deux référents de la Commune, déclarant la présence d'un nid de frelons, le référent est dépêché sur place pour vérifier la présence de frelons asiatiques. Dans l'affirmatif, une fiche d'intervention est complétée et envoyée au prestataire communal de destruction de nids de frelons asiatiques. Aucune intervention ne sera remboursée ou payée aux demandeurs qui auraient réalisé la destruction par leur propre moyen et avec leur propre entreprise.
Cette mission a été confiée en 2025 à la Société QTSF 3D de Changé, qui ne donne pas entièrement satisfaction, notamment concernant le délai d'intervention.
Monsieur MIELCAREK a sollicité des entreprises spécialisées et a réalisé un tableau d'analyse des offres pour le choix du prestataire.
Sur proposition de Monsieur MIELCAREK, deuxième adjoint,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

- Décide de confier la destruction des nids de frelons asiatiques à l'entreprise FP HORIZON, domiciliée à Bouchamps les Craon dans les conditions suivantes :

Situation du Nid :	**Tarifs**
A portée de main, nid primaire	60,00 €uros
Faible hauteur, accès simple	60, 00 à 80,00 €uros
Jusqu'à 20 mètres	100,00 €uros
Au dessus de 20 mètres	130,00 €uros

Méthode : poudre ou perche	**Délai d'intervention** : 3 jours maxi

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire et aux adjoints pour signer les pièces nécessaires.

260423DELIB 03 – Convention pour l'aménagement de la route de Cossé-le-Vivien dans l'emprise de la RD103 – sortie de bourg

Rapporteur : M. MIECAREK Fabien

M. MIELCAREK Fabien donne lecture de la convention.

Cette convention est à soumettre au Conseil Municipal afin qu'il délibère sur les dispositions à convenir entre la collectivité et le Département de la Mayenne concernant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement et sur l'autorisation à accorder au Maire pour signer la convention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

- Approuve la convention à intervenir entre la Commune d'Astillé et le Département de la Mayenne, qui définit les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement de la route de Cossé-le-Vivien dans l'emprise de la RD103

- autorise M. le Maire, ou ses adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier

260423DELIB 04 – Désignation Correspondant défense

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense qui précise que les délégués militaires départementaux renseignent les correspondants défense et les épaulent dans leur démarche en liaison avec les autorités compétentes et que le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspond défense s'organise autour de trois axes que sont la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine :

— La politique de défense : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.

— Le parcours citoyen : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.

— La mémoire et le patrimoine : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

Vu la proposition de Mme GEUSSELIN Stéphanie de se porter candidat ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

DÉCIDE de désigner Mme GEUSSELIN Stéphanie en tant que correspondant défense de la commune.

260423DELIB 05 – Référent au Gal sud Mayenne – CEP (Conseil en Energie Partagée)

La commune a adhéré par convention avec le GAL sud Mayenne (Groupe d'action locale) au CEP. Service mutualisé sur les ComCom du sud Mayenne pour missions (réalisation des bilans de consommation énergétique tous les 2 ans- accompagnement à la rénovation des bâtiments publics et à l'utilisation des matériaux biosourcés- accompagner au développement des énergies renouvelables (production et consommation). Il convient de nommer un délégué communal pour représenter la commune au sein du CEP.
Vu la proposition de M. LAINÉ Eric de se porter candidat ;
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

DÉCIDE de désigner M. LAINÉ Eric en tant que référent de la commune au sein du CEP (conseil en énergie partagée), conformément à la convention signée entre la commune et le GAL Sud Mayenne

260423DELIB 06 – Enedis référent risques naturels

Considérant la demande d'Enedis de désigner un représentant risques naturels

Vu la proposition de M. MIELCAREK Fabien de se porter candidat ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

DÉCIDE de désigner M. MIELCAREK Fabien en tant que représentant de la commune « Risques naturels » au sein d'ENEDIS

260423DELIB 07 – Référent sécurité routière

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,
Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative qui définit le rôle du correspondant défense dans une volonté d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense, et de développer le lien armée-Nation grâce à des actions de proximité

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

DÉCIDE de désigner M. MIELCAREK Fabien en tant que correspondant défense.

260423DELIB 08 – Désignation référent lecture publique

Dans le cadre du développement de la lecture publique, il convient de désigner un référent lecture publique de la commune.

Vu la proposition de Mme LOPIN Clémence de se porter candidate ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants)

DÉCIDE de désigner Mme LOPIN Clémence en tant que référente lecture publique pour la commune.

260423DELIB 09 – Désignation des représentants au CIAS de Craon

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants) :

DÉCIDE de désigner Mme HAUTBOIS Maryvonne en tant que représentante de la Commune au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS.

260423DELIB 10 – Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : M. MIELCAREK Fabien

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir (Art. L ; 2121-21) Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Cas de l'application de l'article L 2121-21 **du code général des collectivités territoriales**
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :
M. MIELCAREK Fabien
M. LOCHIN Claude
M. BRUNEAU Jérôme
Sont candidats au poste de suppléant :
M. LAINÉ Eric
Mme LECHEVALLIER Nadia
Mme BLIN Lucie

Le conseil municipal, en délibère et à l'unanimité (14 votants) :

- Décide selon l'Art. L ; 2121-21 ne pas recourir au vote à bulletin secret.
- Décide de désigner les membres titulaires :
- ✓ M. MIELCAREK Fabien
- ✓ M. LOCHIN Claude
- ✓ M. BRUNEAU Jérôme
- et les membres suppléants suivants :
- M. LAINÉ Eric
- Mme LECHEVALLIER Nadia
- Mme BLIN Lucie

260423DELIB 11 – Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (14 votants), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 ci-dessous :

			date de naissance	adresse
1	BRUNEAU	André	09/08/1946	11, rue de la Perraudière - 53230 Astillé
2	CARTIER	Patrick	21/05/1960	Les vignettes - 53230 Astillé
3	COURTAIS	Brigitte	03/06/1954	La Rouillère - 53230 Astillé
4	DENUAULT	Roland	10/10/1956	La Rebouchère - 53230 Astillé
5	DEROUET	Loïc	25/08/1952	2, rue des guilletteries - 53230 Astillé
6	DORGERE	Victor	13/06/1944	L'Hermitage - 53230 Astillé
7	GAULT	Christophe	10/04/1967	Le Bignon - 53230 Astillé
8	GIRE	Angéline	16/12/1983	12, rue des tilleuls - 53230 Astillé
9	GUILLOUX	Raymond	09/06/1949	9, rue de provence - 53940 Ahuillé
10	HAY	Daniel	26/09/1951	2, rue de la Perraudière - 53230 Astillé
11	HAUTBOIS	Maryvonne	02/07/1956	Les quatre vents- 53230 Astillé
12	LANDRON	Jean-Pierrre	05/02/1948	La Denuaudière - 53230 Astillé
13	LEFEUVRE	Michel	17/06/1966	13, rue des pommiers - 53230 Astillé
14	LENAIN	Henri	21/03/1954	3, allée des églantiers - 53970 L'Huisserie
15	LEPY	Martine	20/08/1957	19, rue du ponceau - 53230 Astillé
16	LEROUGE	Denis	26/02/1956	La Ringeardière - 53230 Astillé
17	LIGUINE	Laurent	07/10/1958	La grande saudraie - 53230 Astillé
18	MALLET	Jocelyne	24/08/1948	La tramontane - 53230 Astillé
19	MARTINAIS	Marie-Rose	10/06/1957	1 la joncheraie- 53230 Astillé
16	METAIRIE	Marie-Josèphe	17/08/1941	La Porte - 53230 Astillé
20	MIELCAREK	Fabien	20/05/1977	1, impasse des acacias- 53230 Astillé
21	ROULAND	Micheline	29/11/1951	La gélinière - 53230 Astillé
22	SALMON	Henri	27/08/1953	5, rue de touraine - 53230 Astillé
23	TESSIER	Stéphane	19/08/1962	10, impasse des jonquilles - 53230 Astillé
24	VINET	Dominique	24/05/1954	10, rue du Ponceau - 53230 Astillé

260423DELIB 12 – Communauté de Communes du Pays de Craon – référents communaux

En suite du Conseil Communautaire du 07 avril 2026, le bureau communautaire, réuni le 13 avril dernier a déterminé une liste de thématiques pour laquelle chaque commune doit désigner un référent,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants) :

DÉCIDE de désigner selon les thèmes les référents suivants :

Santé : Il diffuse auprès des élus municipaux et des habitants des informations pratiques sur les actions de prévention et d'éducation à la santé et sur les services de santé disponibles. Il est informé régulièrement sur les enjeux des politiques de santé publique et les projets du Contrat Local de Santé. Il participe aux travaux de réflexion collective sur les besoins de santé. Il relaye les attentes des habitants de la commune et du territoire. Il accompagne et assiste le déploiement des actions de santé de la Communauté de communes et du CIAS au sein de la commune. Il facilite la mobilisation des acteurs locaux.
Référente : **Mme Virginie GUILLOUX**

Voirie : Il recense les besoins et participe à la définition des programmes de travaux. Il prépare les conditions de réalisation des chantiers intercommunaux (demande élagages aux particuliers, ...) et fait le lien avec les riverains. Il suit avec le responsable intercommunal le déroulement des chantiers.
Référent : **Monsieur Fabien MIELCAREK**

Eau-Assainissement : Il recense les travaux d'aménagements communaux situés en agglomération (aménagements urbain/ bourg, projets de lotissements, effacements réseaux, renouvellement des voiries en agglomération, etc...). Il informe le service intercommunal des projets, il participe aux réunions de chantiers liées aux réseaux (Eau potable/Assainissement/eau pluviale). Il réalise le lien avec les services de la mairie et le lien avec les riverains.
Référent : **Monsieur Claude LOCHIN**

Bâtiments économiques et logements intercommunaux : Il est le référent local pour les bâtiments économiques et les logements intercommunaux de sa commune. Il peut être sollicité par les entreprises locataires et en réfère au service Économie Emploi Logement. Il sera informé par les ervices référents des travaux à réaliser sur les bâtiments économiques et les logements intercommunaux. Il peut être amené à coordonner des petits travaux à effectuer sur ces bâtiments par des artisans, ou les services de sa commune en lien avec l'élu ou le technicien intercommunal.
Référent : **Monsieur Eric LAINÉ**

Culture : Il diffuse auprès des élus municipaux et des habitants des informations pratiques sur les actions culturelles. Il participe au suivi du projet culturel de territoire. Il aide à l'organisation des spectacles dans sa commune. Il fait le lien entre les services intercommunaux et les services communaux qui participent à l'installation des spectacles décentralisés dans les communes hors Craon. Il fait le lien avec les associations communales dans l'organistion des accueils des publics (lien social). Il est invité aux auditions et manifestations musicales de l'Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA), aux commissions locales de la lecture publique, à la présentation de la saison culturelle.
Référente : **Madame Lucie BLIN**

Tourisme : Le conseil d'administration de l'association « Tourisme en Pays de Craon » est composé notamment de membres de droit, élus des 37 communes ainsi que du Vice-président de la Communauté de Communes en charge du Tourisme.
Référente : **Madame Virginie GUILLOUX**

Déchets : Il est le référent local en matière de gestion des déchets. Il fait le lien avec la communauté de communes pour faire remonter les problématiques de terrains pour la collecte, les changements de plannings (jour férié par exemple), les dépôts sauvages, les points de collectes, etc. Il participe aux réflexions sur d'éventuels changements de collecte et de gestion des déchets au sein de la commune. Il facilite le lien avec les actions environnementales et de sensibilisations liées aux déchets auprès des usagers, des scolaires, des entreprises et des associations.
Référente : **Madame Maryvonne HAUTBOIS**

Petite Enfance : Il contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques sociales menées à l'échelle intercommunale. Il fait remonter les besoins du terrain pour valoriser les

enjeux suivants : maintien de l'offre d'accueil pour tous, adapter nos offres d'accueil en fonction des besoins, accompagner les familles, garantir un accueil de qualité et garantir une cohérence et un équilibre budgétaire. Vous êtes tous concernés même si vous ne possédez pas de structure d'accueil sur votre commune.
Référente : **Madame Nadia LECHEVALLIER**

260423DELIB 13 – Vote du Compte Financier Unique 2025 de la Commune

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2025 par Monsieur TRIDON Fabrice.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 votants) :
Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	868 614.33	Total des recettes réalisées	626 164.78
Résultat reporté de clôture 2024	-41 784.36		

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Déficit de – 284 233.91

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	774 047.02	Total des recettes réalisées	836 249.05
		Résultat reporté de clôture 2024	333 378.11

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de 395 580.14 €

260423DELIB 14 – Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget Energies renouvelables

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2025 par Monsieur TRIDON Fabrice, Maire.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 votants) :
Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	3 309.03	Total des recettes réalisées	3 236.55
		Résultat reporté de clôture 2024	+ 3 101.60

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de 3 029.12

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	3 959.07	Total des recettes réalisées	1 420.78
		Résultat reporté de clôture 2024	6 514.38

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de 3 976.09 €

260423DELIB 15 – Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget Location de Matériel

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2025 par Monsieur TRIDON Fabrice, Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 votants) :

Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	4 345.00	Total des recettes réalisées	3 500.00
		Résultat reporté de clôture 2024	+ 1 084.93

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de 239.93

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	3 701.08	Total des recettes réalisées	4 547.50
		Résultat reporté de clôture 2024	16.82

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de 863.24 €

260423DELIB 16 – Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement de la Prée

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2025 par Monsieur TRIDON Fabrice.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 votants) :
Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	72 574.00	Total des recettes réalisées	138 629.00

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de 66 055.00

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	164 165.58	Total des recettes réalisées	381 444.56

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de 217 278.98 €

260423DELIB 17 – Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement du Brulon

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2025 par Monsieur TRIDON Fabrice, Maire.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 votants) :
Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	0	Total des recettes réalisées	0

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 0

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	7640.00	Total des recettes réalisées	7 640.00

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 0

260423DELIB 18 – Aménagement de la voirie sur la RD 103 à la sortie du bourg route de Cossé-le-vivien

Rapporteur :
Monsieur Fabien MIELCAREK informe que les travaux réalisés par l'Entreprise EUROVIA par la création d'un plateau route de cossé-le-vivien n'ont pas été portés sur le budget communal 2026,
La réalisation de ces aménagements engagés par un devis signé en 2021 ne fait pas partie du budget du lotissement de la Prée et de ce fait, la dépense devra être inscrite sur le budget primitif 2026 par virement de crédits.
Monsieur le Maire propose donc de réaliser un virement de crédits de 21000 euros

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 votants) :

DEMANDE à Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense en section d'investissement par le biais d'un virement de crédits.

260423DELIB 19 - Demande de subvention d'une étudiante pour stage à l'étranger

Monsieur le Maire donne lecture du courriel en date du 06 avril 2026 de Mme CHAMPION Lola, domiciliée sur la commune, qui réitère sa demande de soutien financier pour un projet de stage infirmier en Bulgarie.
Le Conseil municipal en délibère et procède à un vote
Non : 8 (8 votants)
Abstention : 6
Le Conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.
La commune ne verse pas d'aide à des projets individuels. Seules associations à but caritatif ont pu obtenir une aide après étude des dossiers.

260423DELIB 20 – Proposition d'implantation éolienne sur le territoire communal

Rapporteur : Monsieur Fabien MIELCAREK
L'entreprise VALOREM sollicite la commune pour nous exposer son analyse du territoire et évoquer les perspectives d'éoliennes sur la commune.

Le Conseil municipal en délibère et procède à un vote sur ce projet :
Contre : 12 (12 votants)
Abstention : 2
Décide de ne pas donner suite à cette demande.

Questions diverses et imprévues :

Affaires communales

✓ Passage des boucles de la Mayenne Hommes et Femmes le dimanche 31 mai 2026 dans le bourg d'Astillé – Axe Cossé- Nuillé :
Rapporteur M. TRIDON Fabrice

NOM	Fonction	Présence	Excusé	Absent
TRIDON Fabrice	Maire	X		
GEUSSELIN Stéphanie	1er Adjointe	X		
MIELCAREK Fabien	2ème Adjoint	X		
HAUTBOIS Maryvonne	3ème Adjointe	X		
LIGUINE Laurent	Conseiller		X	
LEFEUVRE Michel	Conseiller	X		
LAINÉ Eric	Conseiller	X		
GUILLOUX Virginie	Conseiller	X		
LOCHIN Claude	Conseillère	X		
RAVARY Nicolas	Conseillère	X		
BRUNEAU Jérôme	Conseiller	X		
LECHEVALLIER Nadia	Conseillère	X		
BERTRON Laetitia	Conseiller		X	
LOPIN Clémence	Conseiller	X		

La caravane et deux courses passeront simultanément dans le bourg axe cossé-Nuillé. Des signaleurs se sont engagés pour assister cet événement.

✓ Accueil spectacle Culturelle de la Comcom « Friterie mon ami » le mardi 04 mai 2027 – rapporteur Mme GEUSSELIN

✓ Accueil spectacle culturelle « Les embuscades ». de Cossé le Vivien le mardi 29 septembre en plein air. Rapporteur Mme GEUSSELIN

✓ Utilisation du boulodrome : Association Génération Mouvement d'Ahuillé, utilisation le lundi après-midi en cas de pluie. : pas de réservation exclusive, en informer la mairie au préalable

Prochaines réunions :

- Conseil municipal le 21 mai
- Conseil municipal le 25 juin

La séance s'est achevée à 23 heures 15.

Le Maire,
Fabrice TRIDON

Le Secrétaire,
Nadia LECHEVALLIER